



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016



Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés augmente de 1,1% sur un mois et de 2,1% sur un an⁽¹⁾

Au 31 décembre 2016, on comptabilisait 3 194 500 demandeurs d'emploi indemnisés, soit +1,1% sur un mois [cf. tableau 1].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 83,5% des personnes indemnisées en décembre 2016. Ces effectifs augmentent de 1,3% sur un mois et de 1,9% sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation² en Assurance chômage diminue de 0,4 % sur un mois et augmente de 46,3% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) augmente de 1,8% sur un mois et diminue de 14,6% sur un an [cf. graphique 1].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 14,5% des personnes indemnisées en décembre 2016. Ces effectifs augmentent de 0,7% sur un mois et diminuent de 3,7% sur un an. Pour les allocations d'Etat hors formation, la baisse des effectifs est quasi continue depuis août 2014 [cf. graphique 2].

Annick Bonal et Guillaume Delvaux
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Tableau 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION

	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2016	Variation		Poids décembre 2016
				sur un mois	sur un an	
Assurance chômage	2 618 000	2 632 600	2 666 900	1,3%	1,9%	83,5%
dont formation*	77 100	113 300	112 800	-0,4%	46,3%	3,5%
dont CSP*	80 000	67 100	68 300	1,8%	-14,6%	2,1%
Etat**	480 000	459 300	462 300	0,7%	-3,7%	14,5%
dont formation	22 700	25 400	25 300	-0,4%	11,5%	0,8%
Autres***	32 000	67 900	65 300	-3,8%	104,1%	2,0%
Total indemnisés	3 130 000	3 159 800	3 194 500	1,1%	2,1%	100%

* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 5 200 en décembre 2016, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

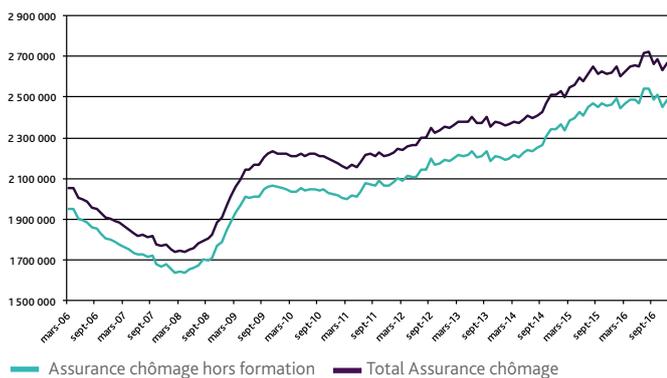
** hors ATA1

*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

Données CVS, France métropolitaine

1. Les données des mois de novembre et décembre 2016 sont provisoires, celles de décembre 2015 sont définitives (cf. les séries de données sur l'indemnisation pour plus de détails).
2. Avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi a fortement augmenté en 2016. Cette montée en charge rapide a pu modifier la saisonnalité des séries statistiques sur les allocataires indemnisés en formation. Les évolutions au mois le mois relatives aux demandeurs d'emploi indemnisés pour une allocation de formation présentent donc une plus forte volatilité et sont à considérer avec prudence.

Graphique 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS
AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Données CVS, France métropolitaine

Graphique 2
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS
AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT



Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique). Un demandeur d'emploi est alors soit indemnisé au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisé (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale). Cette publication porte sur les demandeurs d'emploi effectivement indemnisés en fin de mois, c'est-à-dire percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

LE GROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalant Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
 Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
 1 avenue du Docteur Gley
 75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

